



*54 chaussée du sillon*

*B.P. 71  
35406 SAINT MALO CEDEX*

*Tél : 02.99.56.05.91  
Fax : 02.99.40.59.16*

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**Apport des parts sociales de la SARL BREIZH CARRELAGE  
détenues par Mr Antoine THOUILIN à la SARL 2LT INVEST**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision du 25 septembre 2024 relatif à l'apport des titres détenus par Monsieur Antoine THOUILIN dans la SARL BREIZH CARRELAGE à la SARL 2LT INVEST.

Les conditions du présent apport sont indiquées dans le contrat d'apport Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

## **1. Présentation de l'opération et description des apports**

### **A. Présentation de l'opération**

Le soussigné, d'une part, apporte à la société 2LT INVEST, sous les conditions ordinaires et de droit, ce qui est accepté pour ladite société par Monsieur Antoine THOUILIN, ès-qualités de gérant, les parts sociales ci-après lui appartenant dans la société « BREIZH CARRELAGE », Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 € dont le siège social est à CHAVAGNE (35310), 3 rue du Bosquet – ZA du Bosquet, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le n° 898 584 545 et identifiée à l'INSEE sous le n° SIRET 898 584 545 00021,

### **DESIGNEES ET EVALUEES AINSI QU'IL SUIIT :**

4.999 parts de la société BREIZH CARRELAGE  
numérotées de 1 à 4.999 évalué à 134 973€

## B. Evaluation des apports

La valeur des droits de la société BREIZH CARRELAGE faisant l'objet du présent apport a été déterminée sur la base des états financiers des exercices 2022/2023.

Le rapport d'évaluation qui nous a été transmis présente les méthodes et les valeurs suivantes :

- Chiffre d'affaires moyen => 265 281€
- EBE moyen => 41 866€
- Résultat d'exploitation moyen => 31 684€
- Bénéfice moyen => 22 767€
- MBA moyenne => 32 860€

Valorisation retenue pour 5 000 parts : 135 000€

Les méthodes et les valeurs retenues nous semblent cohérentes.

## C. Rémunération des apports

En rémunération des apports ci-dessus désignés, évalués globalement à 134.973 €, il sera attribué à Monsieur Antoine THOUILIN, apporteur, 134.973 parts sociales de la société 2LT INVEST entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1 €.

Ces parts sociales seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

## 2. Diligences et appréciation de la valeur des apports

Les travaux mis en œuvre nous ont permis de :

- Contrôler la réalité des apports transmis à la société
- Analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport
- Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports
- Appréhender la valeur des apports considérés dans leur ensemble en tenant compte des plus-values latentes sur les constructions en particulier.

## 3. Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 134 973€ n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'apport est au moins égal au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport.

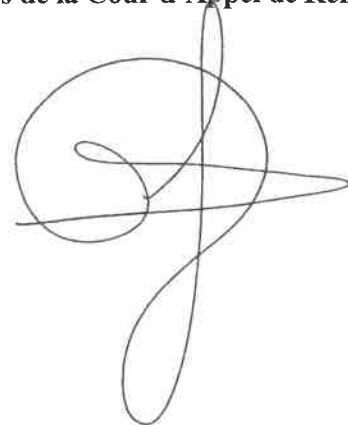
Saint Malo, le 3 octobre 2024

**PICLIN AUDIT**

**Romain PICLIN**

**Commissaire aux Comptes**

**Inscrit près de la Cour d'Appel de Rennes**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a vertical line and a horizontal line, all enclosed within a circular loop.